



Contrat de ville

Signature du protocole de préfiguration en matière de renouvellement urbain Jeudi 26 janvier 2017 à 9h00

Salons d'honneur – Préfecture de la Drôme
Valence



Contact presse

Herveline RÉHAULT - 04 75 63 76 45 - herveline.rehault@valenceromansagglo.fr

Contrat de ville

Signature du protocole de préfiguration en matière de renouvellement urbain

Jeudi 26 janvier 2017 à 9h à Valence

Déroulé

9h00 : Accueil

9h15 : Prises de parole

- Bernard HOBERG, Directeur général de Valence Romans Habitat ;
- Philippe JUSSERAND, Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Blanche GUILLEMOT, Directrice générale de l'ANAH ;
- Nicolas GRIVEL, Directeur général de l'ANRU ;
- Annie-Paule TENNERONI, Adjointe au Maire de Valence, logement, politique de la ville et gens du voyage ;
- Marie-Hélène THORAVAL, Maire de Romans-sur-Isère ;
- Nicolas DARAGON, Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Président de Valence Romans Agglo ;
- Eric SPITZ, Préfet de la Drôme.

10h00 : Signature

10h30 : Visite du Polygone à Valence

// Visite de la copropriété Saint Exupéry

11h30 : Visite du centre ancien de Romans-sur-Isère

Personnes présentes

- Eric SPITZ, Préfet de la Drôme ;
- Nicolas GRIVEL, Directeur général de l'ANRU ;
- Blanche GUILLEMOT, Directrice générale de l'ANAH ;
- Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo ;
- Jean-Yves GAIN, Correspondant ANRU pour la région - Action Logement ;
- Annie-Paule TENNERONI, Adjointe au maire de la ville de Valence, logement, politique de la ville et gens du voyage ;
- Marie-Hélène THORAVAL, Maire de Romans-sur-Isère ;
- Philippe JUSSERAND, Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Bernard HOBERG, Directeur général de Valence Romans Habitat.

Personnes excusées

- Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (représenté par Nicolas DARAGON)

Ce jeudi 26 janvier, Valence Romans Agglo et différents partenaires¹, au premier rang desquels l'Etat et l'Anru*, signent un protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain. Une première étape qui marque l'engagement des différents acteurs locaux dans la transformation urbaine des quartiers prioritaires à Valence, le Polygone et Valence-le-Haut, et à Romans-sur-Isère, le quartier Est et le centre ancien. Ce projet s'étend sur la période 2014-2024.

*Agence nationale pour la rénovation urbaine

Une étape-clé pour le renouvellement urbain

Le protocole de préfiguration est une étape-clé du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ce document précise le programme d'études et les moyens d'ingénierie qui permettront de transformer, d'ici à 2020, le cadre de vie des habitants des quartiers retenus à Valence et à Romans-sur-Isère. C'est un préalable incontournable à l'élaboration de toute convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Sur le territoire de l'Agglo, le protocole de préfiguration s'étale de juillet 2016 à décembre 2019.

1. Il engage des financements à deux niveaux :

- Participation au financement de **postes dédiés au renouvellement urbain** au sein de l'Agglo et des villes ;
- Participation financière au **programme d'études** qui permettra d'aboutir à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU (étape suivante). Menées à l'échelle de l'Agglo et des villes, ces études portent notamment sur l'habitat public et privé, les commerces et l'économie, etc. Leur objectif est de clarifier, d'affiner, de valider et d'ajuster le cas échéant le projet urbain des deux villes concernées.

2. Il autorise le **démarrage d'opérations concrètes et urgentes** portant sur l'habitat :

- A Valence :
 - la démolition de trois immeubles Damiers à Fontbarlettes (2017 - 59 logements), Tour Plein Ciel au Polygone (2018 - 70 logements) et Tour Rousset au Plan 2019 - 62 logements)
 - et la mise en place d'un accompagnement au relogement pour les trois démolitions citées ci-dessus. Le plan de relogement des Damiers a démarré.
 - La Construction du « Clos Léopoldine » à Valence sud (2017 - 58 logements).
 - le regroupement d'une partie des services de Valence Romans Agglo et de la Ville de Valence sur le site Jacques Brel (maîtrise d'ouvrage : Ville de Valence).
- A Romans-sur-Isère :
 - la démolition de la tour Balzac à Romans-sur-Isère (2018) et la mise en œuvre du relogement.

Un engagement partenarial

La concrétisation du protocole de préfiguration en matière de renouvellement urbain est le **fruit d'un travail partenarial mené entre l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et Valence Romans Agglo**, avec ses partenaires :

- Action Logement,
- L'Agence nationale d'amélioration de l'Habitat,
- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- Le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes
- Le comité régional Action Logement (CRAL)
- L'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL)
- Valence Romans Habitat
- La Ville de Valence
- La Ville de Romans-sur-Isère



4 quartiers prioritaires

Éléments de diagnostic des 4 quartiers relevant du NPNRU :

Les points de vigilance :

- Des revenus médians annuels peu élevés (entre 6500 UC /€ et 11000 UC /€)
- Une grande concentration d'allocataires CAF (Près d'1 habitant sur 2)
- Un taux de chômage particulièrement élevé
- Une part importante de familles monoparentales (20% à 38%)
- Une part peu importante de jeunes diplômés
- Un taux de pauvreté élevé
- Une jeunesse nombreuse et peu qualifiée
- Une offre commerciale et économique fragile
- Une quasi absence de mixité sociale
- Une offre commerciale et économique peu diversifiée
- Un sentiment d'insécurité important

Les potentiels :

- Un processus de transformation urbaine à finaliser pour les Hauts de Valence et le quartier Est à Romans-sur-Romans
- Des marchés forains attrayants
- Des entreprises de notoriété à proximité
- Une dynamique associative surtout sur les grands ensembles
- Des friches immédiatement disponibles
- Un potentiel patrimonial important notamment pour le Centre ancien de Romans
- Des équipements publics de qualité

Objectifs du renouvellement urbain pour les 4 quartiers concernés :

Les Hauts de Valence

Un quartier urbain mixte intégré à la ville avec des services et des équipements pour tous. Une volonté de diversification de l'habitat, favorisant les parcours résidentiels positifs, de dynamisation économique, valorisation de l'environnement paysager pour améliorer l'attractivité du quartier.

Le Polygone (Valence)

Un quartier animé aux fonctions diversifiées, en prolongement du centre-ville. Une volonté de poursuite de l'ouverture vers le centre-ville, de favoriser une offre commerciale diversifiée et la présence de professionnels de santé pour en faire un quartier à forte visibilité permettant de capter un flux extérieur.

Le quartier Est (Romans-sur-Isère)

Un quartier résidentiel mixte en entrée de ville, avec services et équipements. Ce quartier est accessible et doté de commerces, de services de proximité, et d'un habitat diversifié, permettant un parcours résidentiel positif, et dispose de structures adaptées au vieillissement.

Le Centre Ancien (Romans-sur-Isère)

Un cœur de ville attractif notamment pour accueillir les classes moyennes et les touristes. Une volonté de rendre ce quartier encore plus attractif pour les classes moyennes par la diversification de l'habitat, l'amélioration des espaces publics et des logements et par le développement des commerces et l'intégration d'activités industrielles créatives, par un bon maillage en transport et services. Une volonté également de valoriser le patrimoine pour développer une attractivité touristique.

Comprendre la Politique de la ville

La Politique de la ville vise à **réduire les écarts de développement au sein des villes**, à **restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés** et à **améliorer les conditions de vie de leurs habitants**.

La mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires passe par la signature de contrats de ville.

Ces contrats réunissent l'État, représenté par le préfet de département, le président de l'intercommunalité et les maires des communes concernées. Ils **fixent le cadre des futurs projets de renouvellement urbain** et **prévoient l'ensemble des actions à conduire** pour **favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville**.

L'État, l'intercommunalité, les communes, la CAF, le Département, la Région, les bailleurs et l'ensemble des acteurs de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

La loi de réforme de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (février 2014) a instauré le pilotage du contrat de ville unique par les intercommunalités, à savoir, nous concernant, Valence Romans Agglo.

Sur notre territoire, il a été décidé de répartir les rôles ainsi :

Le rôle de Valence Romans Agglo :

- **S'assurer de la cohérence territoriale et l'animation transversale du contrat de ville** et être garante du respect des orientations et du projet de territoire ;
- **Coordonner l'élaboration des documents cadres nécessaires au dossier Politique de ville** : contrat de ville unique, projet de renouvellement urbain, protocole de préfiguration, études du protocole...
- **Participer au financement et suivre des actions innovantes** (développement économique et habitat) ;
- **Favoriser le partenariat et la concertation avec les partenaires institutionnels** du contrat de ville (Région, CAF, Bailleurs, Conseil départemental...) **et les acteurs de proximité** (associations, acteurs de l'emploi...) et les habitants ;
- **Identifier et diffuser les bonnes pratiques**.

Le rôle des Villes :

- **Mettre en œuvre, sur le terrain, les orientations stratégiques** du contrat de ville
- **Assurer le portage politique des dispositifs** afférents à la politique de la ville **et le suivi technique et opérationnel des dispositifs** : programmation du contrat de ville, PRE (programme de réussite éducative), PRU (programme de renouvellement urbain), GUSP (gestion urbaine sociale de proximité)...
- **Engager et animer un travail de concertation et de mobilisation des habitants, des associations de proximité** pour la mise en œuvre des conseils citoyens...

Les habitants au cœur des quartiers

500 quartiers requalifiés en France

Depuis 10 ans, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) mobilise acteurs publics et privés, élus, services de l'Etat, partenaires sociaux, organismes HLM, habitants...

Objectifs : **requalifier plus de 500 quartiers partout en France et apporter une réponse à 4 millions d'habitants**, en métropole et Outre-mer, là où les conditions de vie étaient particulièrement difficiles.

Principes : **rénover et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, offrir un nouvel environnement pour travailler et des espaces pour vivre, faciliter l'accès et l'ouverture du quartier.**

Le rôle de l'ANRU consiste à fédérer les différents acteurs, rassembler talents et expertises, financer et accompagner des projets urbains ambitieux.

La réussite du Programme repose essentiellement sur une démarche partenariale qui se traduit par **des projets portés par les élus fortement investis, des associations d'habitants aux côtés des acteurs de terrain**, organismes HLM, services de l'Etat...

Aujourd'hui, les résultats sont visibles sur l'ensemble du territoire : les quartiers sont profondément transformés, de nouveaux logements et de nouveaux équipements ont été construits ou rénovés (écoles, parcs, médiathèques etc.), mais aussi de nouveaux commerces ou activités d'entreprise. Les quartiers sont désormais mieux connectés au reste de l'agglomération, avec de nouveaux moyens de transport et l'emploi y est dynamisé.

Les habitants employés sur les chantiers de renouvellement urbaine au sein leur quartier

Depuis 2005, l'ANRU intègre, à chaque projet de rénovation urbaine, une **charte nationale d'insertion** qui spécifie les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers sensibles. Ainsi, **au moins 5% des heures travaillées sur les chantiers de rénovation urbaine doivent profiter aux habitants des quartiers**. Au 30 juin 2014, on comptait ainsi près de 60 000 bénéficiaires et 21 millions d'heures réalisées, soit une nette progression en matière d'insertion par l'emploi local.

En chiffres

- 490 quartiers rénovés
- 397 conventions signées
- 4 millions d'habitants concernés
- 12,35 milliards de subventions de l'ANRU
- Plus de 47 milliards d'euros d'investissements

Au 15 décembre 2014 :

- Près de 90% du Programme engagé
- Plus d'1 milliard d'euros versé en 2014
- 7,6 milliards d'euros versés depuis le début du Programme
- 340 000 logements rénovés, 141 000 construits

Pour aller plus loin...

Sites web

Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain : www.anru.fr

Etat - www.vie-publique.fr :

Adoption de la liste des quartiers NPNRU par le Conseil d'administration de l'Anru :
www.ville.gouv.fr/?adoption-de-la-liste-des-quartiers

Rénovation urbaine : 200 quartiers d'intérêt national
www.vie-publique.fr/actualite/alaune/renovation-urbaine-200-quartiers-interet-national-20141217.html

Références documentaires

Dix ans de Programme national de rénovation urbaine : bilan et perspectives, MALGORN Bernadette, Observatoire national des zones urbaines sensibles, Ministère de la ville, mars 2013.

Rapport annuel 2013 de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Agence nationale pour la rénovation urbaine, Septembre 2014.

Contact

Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

Myriam Jendoubi

Chef de projet Politique de la Ville

04 75 70 87 50

myriam.jendoubi@valenceromansagglo.fr

Annexes

Annexe 1 - Le document faisant l'objet de la signature

Document téléchargeable dans l'espace presse sur www.valenceromansagglo.fr

Annexe 2 - La liste des signataires du protocole

L'ÉTAT

Le Préfet

Monsieur Eric SPITZ

L'ANRU

Le Directeur général

Monsieur Nicolas GRIVEL

L'ANAH

La Directrice Générale

Madame Blanche GUILLEMOT

VALENCE ROMANS AGGLO

Le Président

Monsieur Nicolas DARAGON

LA VILLE DE VALENCE

Pour le Maire, Nicolas DARAGON, l'adjointe logement, politique de la ville et gens du voyage

Madame Annie-Paule TENNERONI

LA VILLE DE ROMANS-SUR-ISÈRE

Le Maire

Madame Marie-Hélène THORAVAL

LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Directeur Régional ou son représentant

Philippe JUSSERAND

LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Pour le Président, Laurent WAUQUIEZ, le vice-président tourisme

Monsieur Nicolas DARAGON

VALENCE ROMANS HABITAT

Le directeur général

Monsieur Bernard HOBERG

Les partenaires engagés (mais non signataires) :

- Le comité Régional Action Logement (CRAL)
- L'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL)